



PREAVIS MUNICIPAL – N° 03 / 2025

Conseil communal du 16 juin 2025

Rapport de gestion 2024

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (art 93b), du Règlement sur la comptabilité des communes (art. 34) et du Règlement du Conseil communal (art. 91 et suivants), la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport à votre approbation.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Adresse

Administration communale
Route d'Echallens 1
1417 Essertines-sur-Yverdon

Contact

024 435 13 88
greffe@essertines-sur-yverdon.ch
essertines-sur-yverdon.ch

Horaires

Lun : 17:00 - 18:15
mar - mer - jeu : 8:30 - 11:00

Table des matières

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
a) Municipalité	3
b) Conseil communal	5
c) Greffe municipale	10
d) Sociétés locales et associations villageoises	11
2. FINANCES	12
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	17
a) Bâtiments communaux	17
b) Forêts	19
c) Domaines	19
4. TRAVAUX	20
a) Police des constructions	20
b) SRGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités)	22
c) Routes communales et chemins	23
d) Déchets	23
e) Eaux	24
f) Epuration	26
5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	27
a) Cultes et cimetières	27
b) ASIRE	28
Tableau de l'enclassement du collège d'Essertines-sur-Yverdon, selon la provenance des élèves.	28
6. POLICE	29
a) Contrôle des habitants	29
b) Cimetières	30
c) Police	30
d) SDIS	31
e) PCI	32
7. SÉCURITÉ SOCIALE	32
a) AGENDA 21	32
b) EFAJE	32
c) Affaires sociales	34
Les nouveaux statuts de l'ARASPE ont été adoptés par toutes les communes membres.	34
8. SERVICES INDUSTRIELS	34
a) Voirie	34
b) Energie	34
c) Environnement	36
9. CONCLUSIONS	37

1. Administration générale

a) Municipalité

Dicastères	Titulaire
Administration générale – Finances – ASIRE – Informatique – ARGdV – Agenda 21	Alexandre Gygax
Forêts – Routes communales et chemins – Eclairage public – Domaines – Place des sports et buvette – Manifestations – Sociétés locales	Christian Gonin
Bâtiments communaux – Police – Energie – Cimetières – Affaires sociales – Cultes – Agenda 21	Yves Collet
Police des constructions – EFAJE – PGA	Lauriane Chuard
Employés communaux – Déchets – Eau – Epuration – SDIS – PCI –	Sylvain Jacot

Vice-Syndic en 2024 : Christian Gonin

Séances de la Municipalité en 2024 : 44 séances ordinaires ainsi que de nombreuses autres séances durant lesquelles la Municipalité a reçu diverses délégations ou d'autres Autorités.

Nombre de décisions prises par la Municipalité en 2024 : 212, soit une moyenne de 4.8 par séance.

Visite préfectorale – exercice 2024

L'inspection préfectorale annuelle de l'administration s'est tenue mardi 22 janvier 2024.

A cette occasion, M. Pascal Dessauges, Préfet, a pu constater la bonne gestion des affaires communales et la bonne tenue des divers registres.

Délégations de M. Alexandre Gygax, Syndic

- Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) – Comité
 - Association Région Gros-de-Vaud – Comité
-

Délégation de M. Christian Gonin

- Triage forestier Le Cerisier – Comité
-

Délégation de Mme Lauriane Chuard

- Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE) – Comité
-

Délégation de M. Sylvain Jacot

- SDIS Gros-de-Vaud – Comité

b) Conseil communal

Composition du bureau du Conseil

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Président

M. Christophe Delay

Vice-présidente

Mme Nadine Ragusin

Secrétaire

Poste vacant

Secrétaire-suppléant

M. Denis Gaimard

Scrutateurs

M. Manuel Ducret

M. Renaud Piccard

Premiers suppléants

Mme Laurence Najem

Mme Nadine Ragusin

Seconds suppléants

M. Jérôme Monnin

M. Thierry Jaquier

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

Président

M. Pascal Henchoz

Vice-président

M. Christophe Delay

Secrétaire

M. Denis Gaimard

Secrétaire-suppléant

poste vacant

Scrutateurs

M. Renaud Piccard

M. Manuel Ducret

Premiers suppléants

Mme Malyka Gonin

Mme Annie Challandes

Seconds suppléants

M. Jérôme Monnin

M. Thierry Jaquier

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 4 fois, soit les :

- 25 mars 2024 à la salle de la Balance
- 17 juin 2024 dans l'ancienne salle de classe du collège d'Epautheyres
- 28 octobre 2024 à la salle de la Balance
- 9 décembre 2024 à la salle de la Balance

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 25 mars 2024

- N° 1 Rapport de gestion 2023
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.
- N° 2 Dépassement budgétaire demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

Séance du 17 juin 2024

- N° 3 Pose de panneaux photovoltaïques à la STEP d'Essertines-sur-Yverdon
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.
- N° 4 Dépassement budgétaire demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.
- N° 5 Comptes 2023
Le Conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2023.

Séance du 28 octobre 2024

- N° 6 Modification des statuts de l'ARASPE
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.
- N° 7 Arrêté d'imposition 2025
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.
- N° 8 Reclassification du patrimoine administratif au patrimoine financier (passage MCH2)
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.
- N° 9 Réaménagement de l'ancien collège d'Essertines (Milieu 7) crédit pour expertises et mise à l'enquête
Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

Séance du 09 décembre 2024

- N° 10 Budget 2025
Le Conseil communal décide d'accepter le budget 2025.

Votations fédérales et cantonales et élections 2024

Résultats pour la commune d'Essertines-
sur-Yverdon

3 mars – Votation fédérale



**Initiative populaire «Mieux vivre à la
retraite (initiative pour une 13e rente
AVS)»**

Electeurs inscrits	709
Votants	429
Participation	60.51%
Oui	290
Non	132

Résultat *acceptée*

**Initiative populaire «Pour une
prévoyance vieillesse sûre et
prérenne)»**

Electeurs inscrits	709
Votants	429
Participation	60.51%
Oui	620
Non	362

Résultat *rejetée*

9 juin – Votation fédérale



**Initiative populaire « Maximum 10%
du revenu pour les primes
d'assurance-maladie (initiative
d'allègement des primes) »**

Electeurs inscrits	703
Votants	314
Participation	44.67%
Oui	175
Non	135

Résultat *rejetée*

**Initiative populaire « Pour des primes
plus basses. Frein aux coûts dans le
système de santé (initiative pour un
frein aux coûts) »**

Electeurs inscrits	703
Votants	314
Participation	44.67%
Oui	106
Non	200

Résultat *rejetée*

9 juin – Votation fédérale (suite)

Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»

Electeurs inscrits	703
Votants	314
Participation	44.67%
Oui	92
Non	216
Résultat	rejetée

« Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité»

Electeurs inscrits	703
Votants	314
Participation	44.67%
Oui	182
Non	123
Résultat	acceptée

22 septembre –votation fédérale



Initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»

Electeurs inscrits	697
Votants	337
Participation	48.35%
Oui	89
Non	240
Résultat	rejetée

Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

Electeurs inscrits	697
Votants	337
Participation	48.35%
Oui	101
Non	222
Résultat	rejetée

24 novembre – votation fédérale



Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

Electeurs inscrits	709
Votants	301
Participation	42.45%
Oui	143
Non	149
Résultat	rejetée

Modification du code des obligations (droit du bail: sous-location)

Electeurs inscrits	709
Votants	301
Participation	42.45%
Oui	162
Non	132
Résultat	rejetée

**Modification du code des obligations
(droit du bail: résiliation pour besoin
propre)**

Electeurs inscrits	709
Votants	301
Participation	42.45%
Oui	159
Non	133
Résultat	rejetée

**Modification de la loi fédérale sur
l'assurance-maladie (LAMal)
(financement uniforme des
prestations)**

Electeurs inscrits	709
Votants	301
Participation	42.45%
Oui	115
Non	176
Résultat	acceptée

c) Greffe municipal

Organisation du Service

Le Greffe municipal était composé, au 31 décembre 2024, de deux collaboratrices pour un total de 0.95 EPT.

1 secrétaire municipale à 65%

1 secrétaire adjointe à 30%

Tâches du service

Les principales tâches du Greffe sont les suivantes :

- Préparation des séances et secrétariat de la Municipalité (ordres du jour, procès-verbaux des séances, communication, agenda, transmission des décisions municipales aux services de l'administration communale)
- Rédaction de la correspondance municipale
- Secrétariat du Syndic
- Organisation des manifestations et réceptions municipales
- Communication
- Soutien juridique
- Gestion administrative des domaines
- Gestion des archives communales
- Renseignements généraux à la population
- Suivi des séances du Conseil communal (pilier public, approbation cantonale, interpellations, vœux, questions)
- Relations et coordination avec le Conseil communal (Président, Secrétaire, Commission de gestion, etc.)
- Ouverture et acheminement du courrier
- Réalisation du rapport de gestion, en collaboration avec les services communaux et les organismes intercommunaux
- Gestion du site internet de la Commune et de la zone extranet
- Gestion de la location des salles communales
- Traitement des dossiers des candidats à la naturalisation et organisation des tests de connaissances élémentaires
- Participation au groupe de rédaction du journal communal Essertines-Info
- Organisation du plan canicule
- Cybersécurité et gestion de crise (énergie, plan climat, etc...)
- Traitement des statistiques diverses (police des constructions, logements vacants, religion, etc...)
- Validation de la qualité d'électeur
- Gestion du rôle des électeurs

d) Sociétés locales et associations villageoises

Depuis maintenant quelques années, une délégation du collège municipal rencontre les membres des sociétés locales, qui sont :

- Les Paysannes vaudoises
- La société de Tir
- Le FC Nord Gros-de-Vaud et le Mouvement Menthue
- Les artisans (marché de Noël)
- Agenda 21
- La Jeunesse d'Essertines
- L'Amicale des Vieux chiffons
- La FSG Essertines
- Les Dames d'Epautheyres (Noël d'Epautheyres, fenêtres de l'Avent...)
- La bibliothèque

lors d'une séance de discussions et d'échanges afin de prendre note de leurs éventuels désirs quant à l'utilisation des locaux communaux pour leurs différentes activités durant l'année et de leurs besoins en matériel ou autres. Cette rencontre s'est tenue en 2024, le 21 février.

2. Finances

Organisation du service

La Bourse communale était composée, au 31 décembre 2024, d'une collaboratrice pour un total de 0.5 EPT fixe et 0.2 EPT en extra.

Tâches du Service

Les tâches principales assumées par le service sont les suivantes :

(Selon cahier des charges)

- Gestion de la comptabilité courante et des liquidités
- Gestion de la comptabilité des débiteurs, de la facturation et des encaissements
- Gestion de la comptabilité des créanciers et des paiements
- Gestion de la comptabilité d'investissements
- Gestion des décomptes de péréquation et des dépenses thématiques
- Gestion de la TVA et des décomptes
- Etablissement et gestion budgétaire
- Travaux de bouclage annuel
- Facturation et perception (taxes, impôts, droits, autres prestations, etc.)
- Gestion du contentieux, des rappels et des poursuites
- Gestion administrative des Ressources Humaines (salaires, assurances, sinistres, décomptes, gestion du temps, etc...)
- Facturation et suivi des encaissements des loyers des habitations
- Suivi des valeurs, titres et estimations fiscales
- Etablissement des préavis pour les budgets, comptes et arrêtés d'imposition
- Relations avec les institutions de l'Etat de Vaud et la Préfecture
- Séances diverses selon les besoins de la Municipalité, du Conseil communal et ses commissions

(Hors cahier des charges)

- Analyse financière et planification financière
- Gestion du service de la dette, du plafond d'endettement et des relations bancaires
- Gestion informatique Finances (paramétrage, suivi des normes, etc.) et aide au support informatique interne
- Gestion comptable et administrative de l'entente intercommunale pour la centrifugeuse
- Contrôles internes et suivi des flux financiers
- Statistiques selon les demandes de la Confédération et de l'Etat de Vaud
- Diverses gestions de projet sur demande
- Gestion des rémunérations des organistes et musiciens d'Eglise pour la paroisse du Sauteruz (commune boursière)

Comptabilité créancier et débiteur

Au cours de l'année 2024, la bourse communale a traité 942 factures créanciers (4% de moins qu'en 2023), établi 2306 factures débiteurs (5% de plus qu'en 2023) dont 141 rappels (3% de moins qu'en 2023).

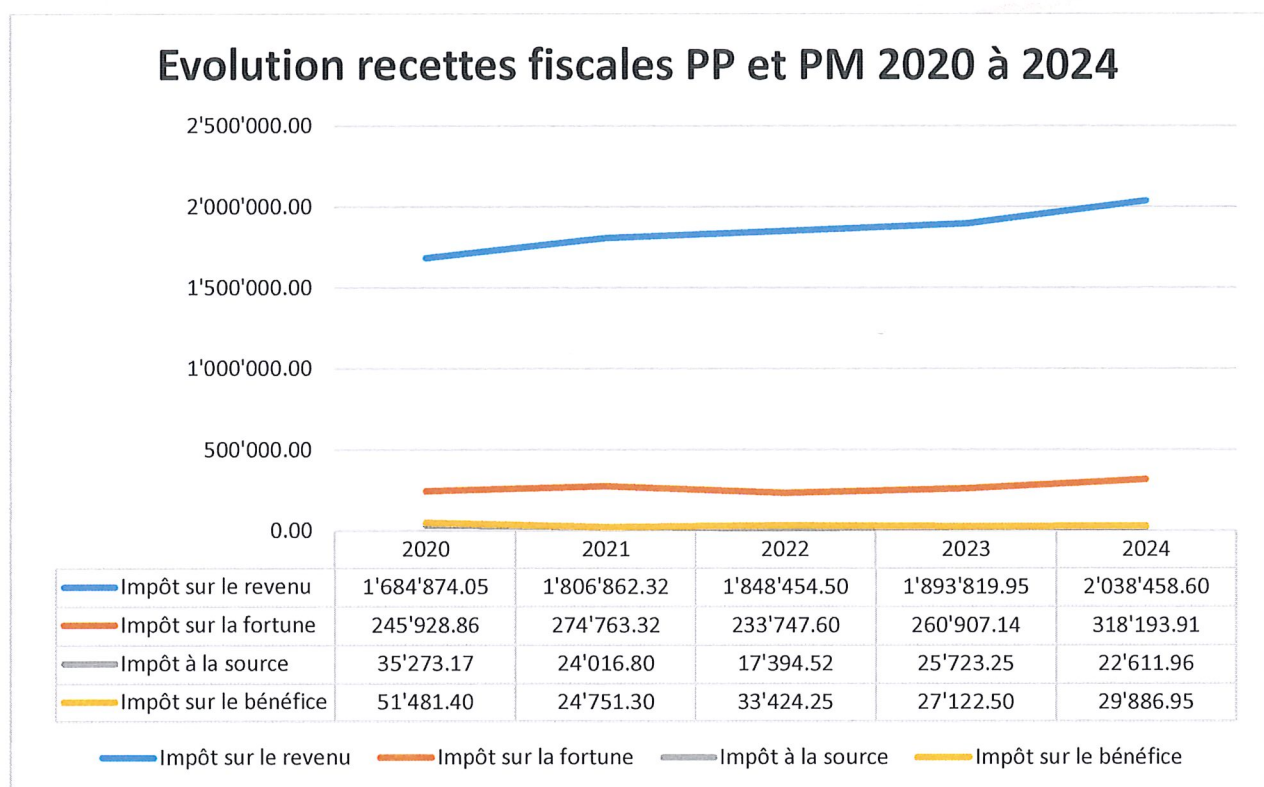
Contentieux

Durant l'année 2024, 6 remboursements de poursuite ont été encaissés, 10 actes de défaut de biens ont été traités et 20 dossiers de poursuites étaient en cours au 31 décembre.

MCH2 (Modèle comptable harmonisé)

Dans le cadre du projet MCH2, la base de conversion ainsi que le nouveau plan comptable ont été établis et ont permis l'élaboration du budget 2026 selon les nouvelles normes.

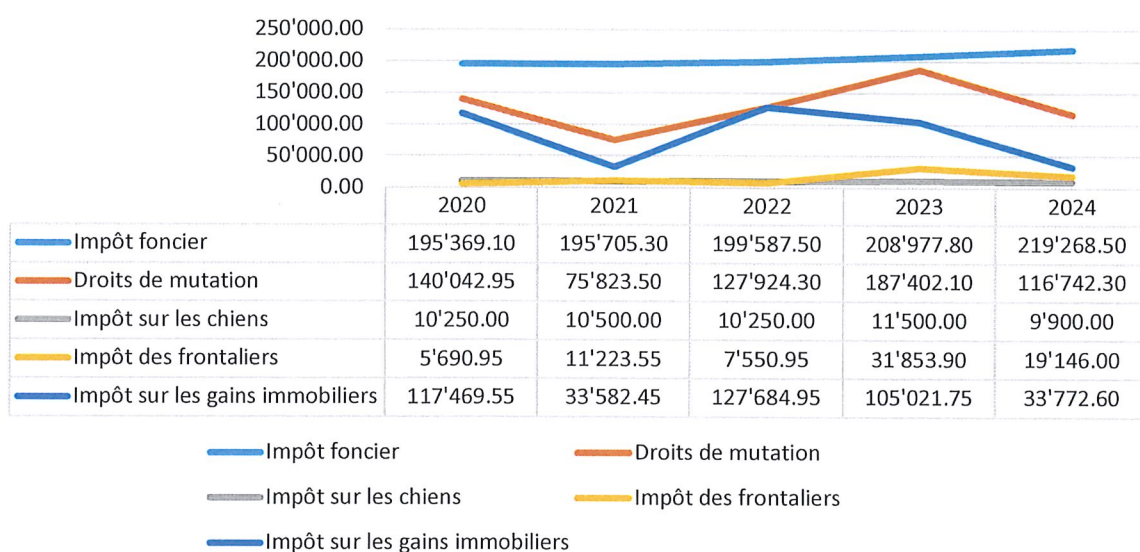
Quelques chiffres en graphique



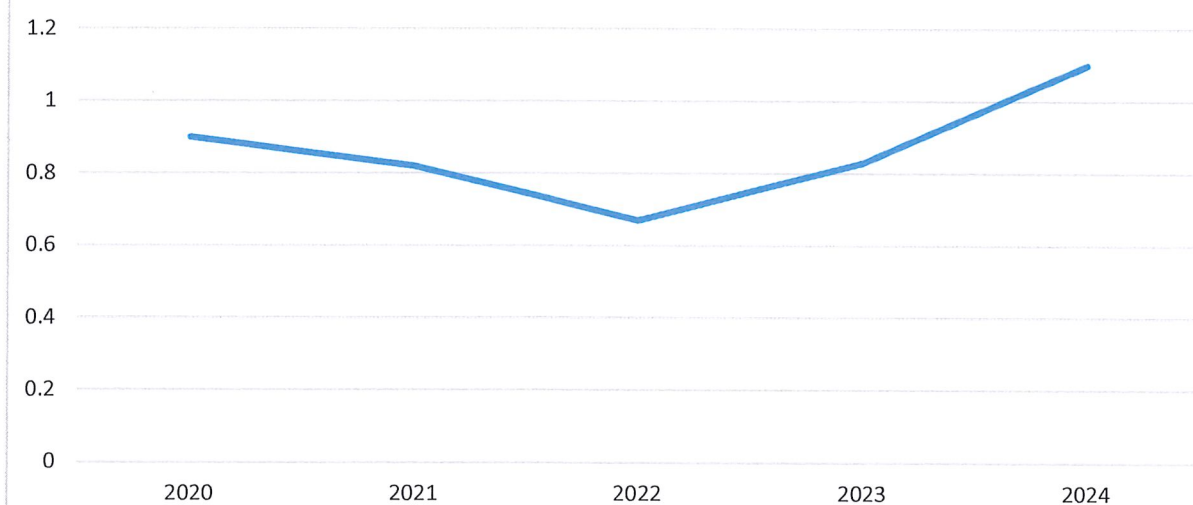
PP = personnes physiques

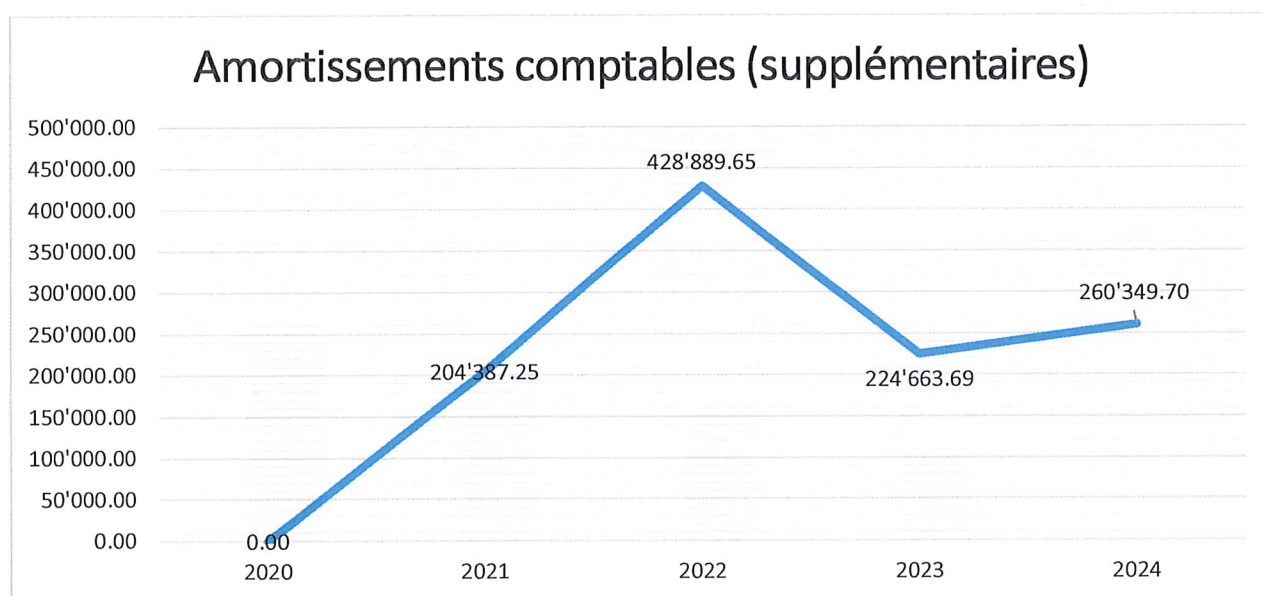
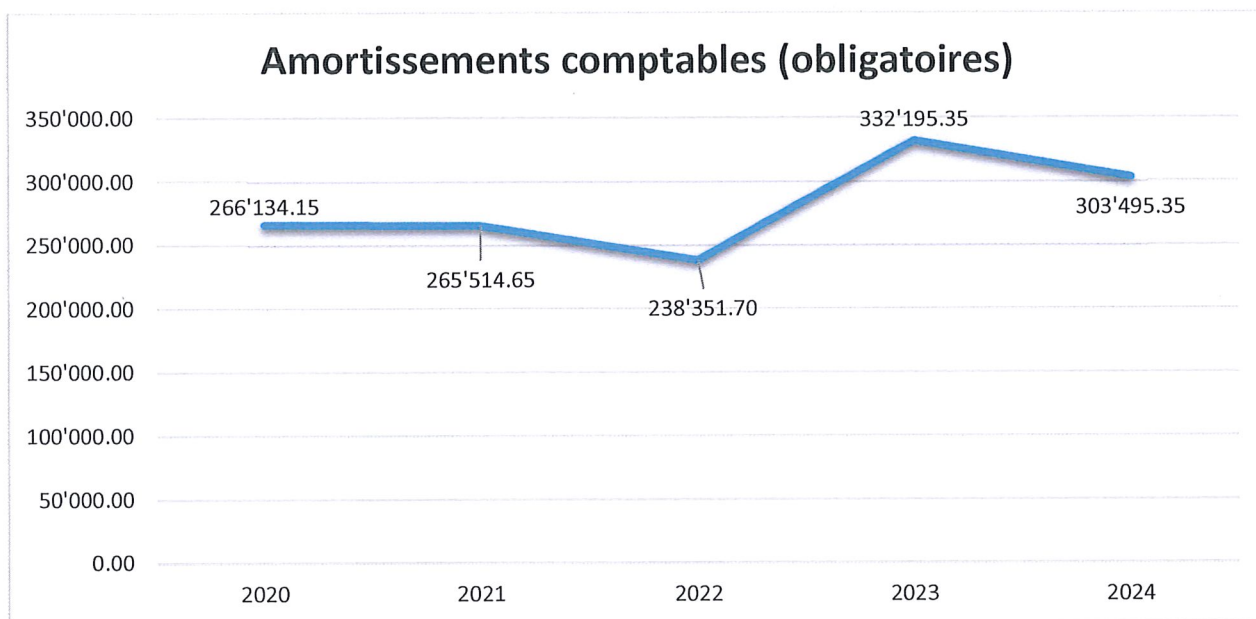
PM = personnes morales

Autres recettes fiscales et impôts 2020 à 2024



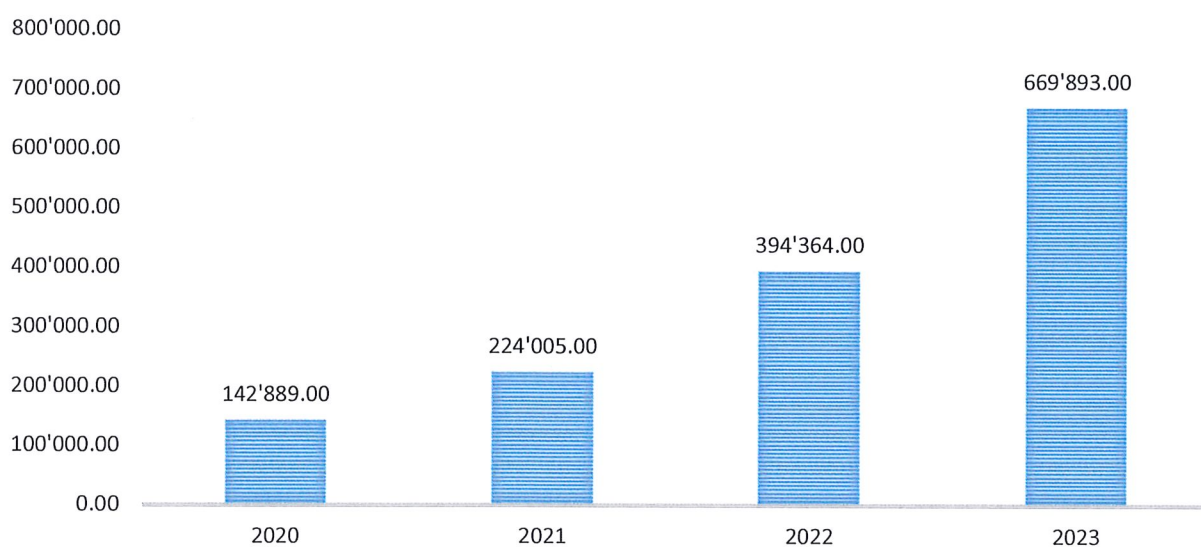
Taux moyen d'intérêts passifs



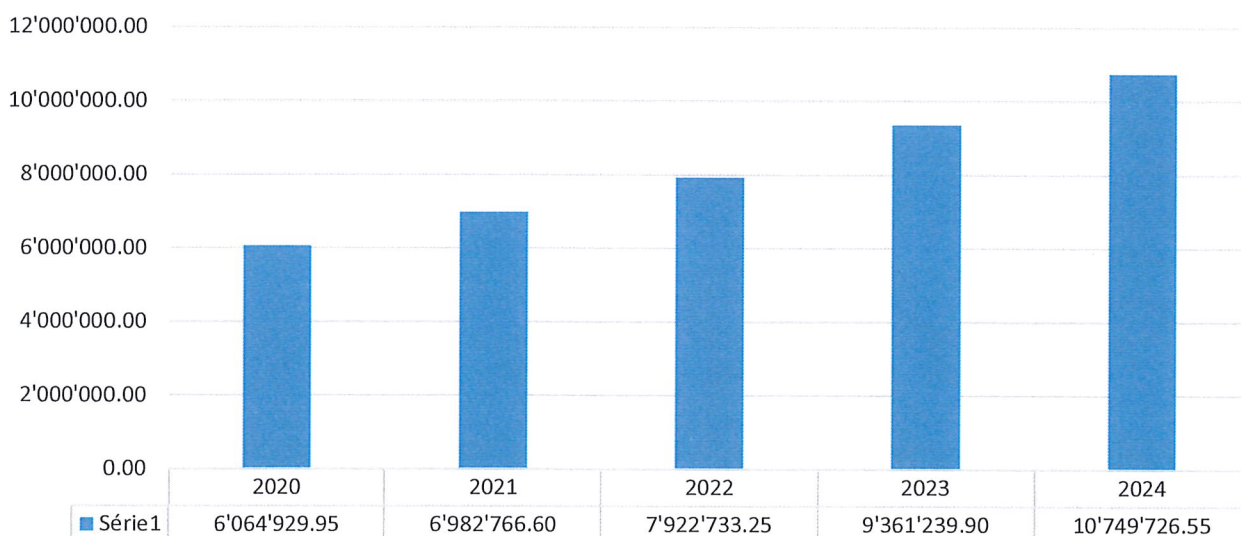


NB : les données des amortissements ci-dessus sont extraites avant acceptation des comptes 2024 et donc à considérer comme provisoires pour cette année..

RETOURS SUR LES DÉPENSES THÉMATIQUES (ROUTES ET FORÊTS)



Evolution de la dette



3. Domaines et Bâtiments

a) Bâtiments communaux

Toutes les parcelles communales ont été mises à ban.

Grande salle

Hormis son occupation la journée en semaine par les classes d'Essertines ainsi que les soirées du lundi au jeudi par la société de gymnastique, la grande salle a été louée à 19 reprises durant l'année 2024.

S'y sont également tenues diverses manifestations organisées par nos sociétés locales, soit les soirées théâtrales et soirée vacherins chauds de la jeunesse, les soirées de gym, le loto des artisans et le brunch d'Agenda 21.

Salle de la Balance

La salle de la Balance a été louée à 18 reprises durant l'année 2024.

De janvier à mars, des cours de pilates s'y sont tenus les lundis soirs et des cours de gym les jeudis après-midi. La salle est utilisée les lundis matins par nos aînées pour leur cours de gym.

Les dimanches après-midi de l'année 2024 ont été presque tous réservés pour le thé dansant.

S'y tient également le repas des aînés organisé par Agenda 21, en général le 1^{er} vendredi du mois.

Elle a encore été utilisée à quelques reprises par nos paysannes vaudoises pour la dispense de cours et leur assemblée générale.

La salle est également régulièrement louée par le restaurateur qui la met à disposition de sociétés pour des séances accompagnées du repas.

Restaurant La Balance

Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés durant l'exercice 2024.

Immeuble route d'Yverdon 3 et 3b, Essertines-sur-Yverdon

Deux changements de locataires sont intervenus dans le bâtiment route d'Yverdon 3b et trois dans l'immeuble route d'Yverdon 3. Divers travaux d'entretien courant ont été réalisés. Les logements sont tous loués à ce jour.

Refuge des Grands Moilles

Le refuge a été loué à 19 reprises durant l'année 2024.

Eglise

Elle est utilisée par la Paroisse du Sauteruz pour 7 cultes durant l'année 2024.

Il a été procédé au remplacement de la haie.

Congélateur communal

Quelques changements de locataires sont intervenus en 2024. Le congélateur est bien loué.

En ce qui concerne la consommation électrique, le congélateur communal est en RCP avec le bâtiment de la Balance.

Collège Epautheyres

La salle est utilisée les mercredis et jeudis matin pour des cours de yoga ainsi qu'à certaines occasions, pour des anniversaires d'enfants. Chaque année, le repas canadien du hameau d'Epautheyres se tient dans cour et, enfin, la salle accueille également le Noël des enfants (d'Epautheyres).

L'étude de réaménagement objet du préavis 01/2023 portant également sur le réaménagement du collège d'Epautheyres n'a pas encore débuté.

Collège Nonfoux

La toiture a été endommagée à deux reprises par des camions dont les chauffeurs ont quitté les lieux sans annoncer les dommages. Les sinistres ont été annoncés à notre assurance.

Collège Essertines

L'étude de réaménagement est en cours. Les discussions avec les différents services de l'Etat se poursuivent.

Bâtiment rue du Milieu 4 – bibliothèque

Les locataires du 4 pièces ont quitté les lieux début décembre 2024. Des travaux de réfection seront entrepris. Il sera remis en location à la fin des travaux.

Complexe communal et scolaire

Des infiltrations d'eau ont été constatées dans le parking souterrain. Un avis des défauts a été adressé à la société GEY SA, adjudicataire du projet. Des investigations sont en cours.

La constitution de la PPE est en cours auprès d'un notaire.

Salle des sociétés

Elle est mise à disposition des sociétés locales.

Place de sports et buvette

La cantine du foot a été louée par des habitants de la commune 18 fois durant l'année 2024.

Les installations sont utilisées par le FC Nord Gros-de-Vaud et le Mouvement Menthue.

Rue du Coin 7 - four à pain et appartement

Le four à pain a été mis en service à l'occasion de la Fête nationale.

Le mobilier a été entièrement rénové par du matériel en inox. Le pétrin a également été remplacé. Il a été profité de ces travaux pour moderniser l'éclairage des locaux.

b) Forêts

Nous faisons partie du groupement forestier du 8^{ème} arrondissement qui a été réorganisé en 2020 ; il comporte aujourd'hui 14 communes, soit Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Ependes, Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Penthéraz, Pomy, Rueyres, Suchy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Vuarrens, ainsi que l'Etat de Vaud, soit une surface totale de 1961 ha répartie de 1224 ha de forêts communales et 557 ha de forêts privées.

M. Michel Mercier, a pris sa retraite à la date du 30 septembre 2024.

En raison du bostryche, il a été nécessaire d'abattre une très grande quantité d'arbres, soit 2'520m³, deux fois la possibilité qui est fixée à 1'550m³ l'an ; en compensation, 6'200 plants ont été mis en terre, principalement que des feuillus, chênes, charme, tilleul, cerisier, châtaigner, noyer, pommier sauvage, poirier sauvage, bouleau et autres buissons.

c) Domaines

La commune est propriétaire d'une surface de 390'361 m² de terrain agricole, divisée en 31 parcelles, affermées à des agriculteurs domiciliés dans la commune. Les baux à ferme agricole sont établis pour une durée déterminée de 6 ans (minimum légal).

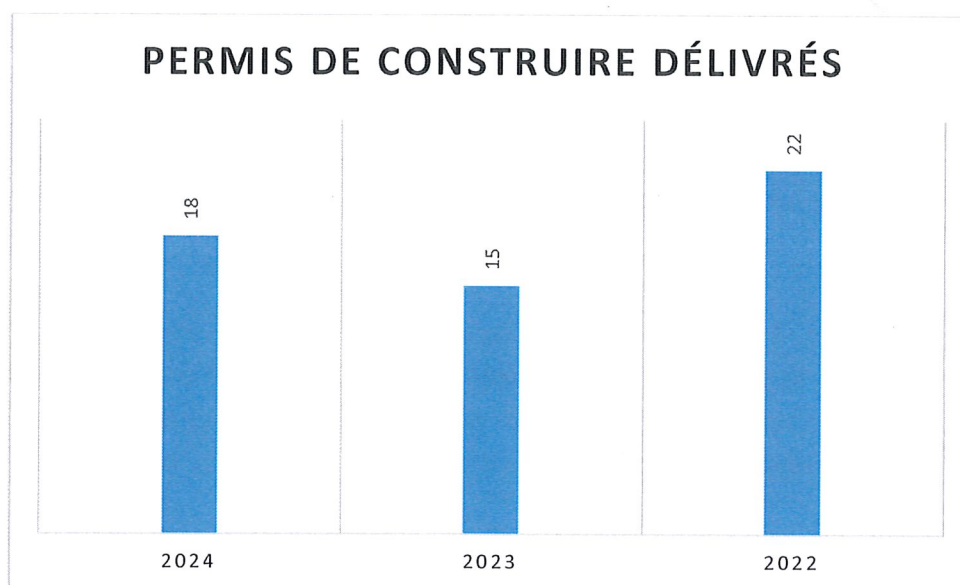
Les contrats de baux à loyer étant entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2022, leur prochaine échéance contractuelle est située au 31 octobre 2028.

4. Travaux

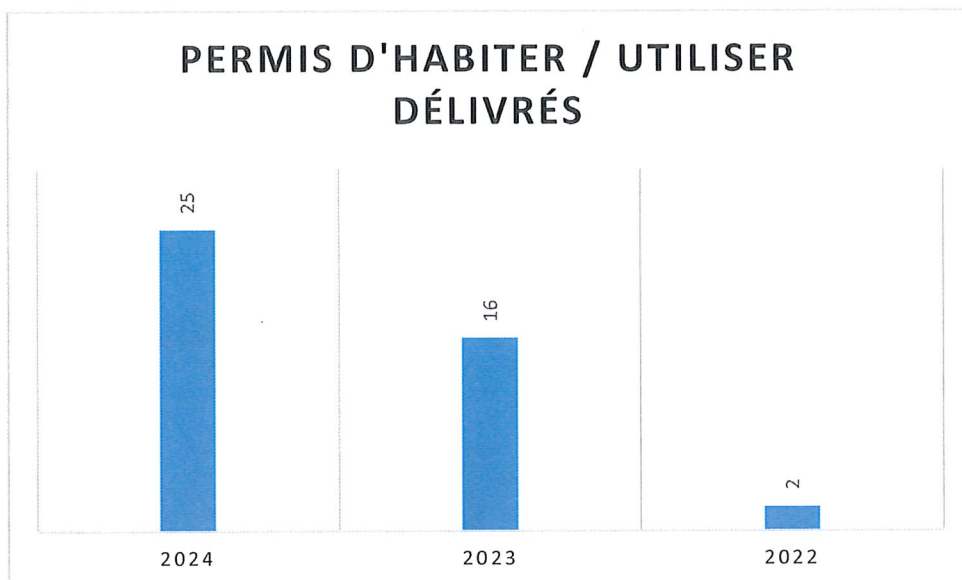
a) Police des constructions

Au cours de l'année 2024, le service de la police des constructions a délivré

- 18 permis de construire (15 en 2023 / - 27%).
- Les permis délivrés concernaient des constructions nouvelles, rénovations, modifications de projets, changements de chauffage ou installations de pergolas, couverts ou piscine.



- Une quinzaine de dossiers est aussi à l'étude dont certains déboucheront sur un permis de construire.
- 5 demandes d'autorisation municipale (3 en 2023).
- 25 permis d'habiter/utiliser (16 en 2023)
- *Pour rappel, toute demande de permis de construire implique la délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser. En fonction de la taille et des modifications apportées au projet lors de la construction, cela peut prendre plusieurs mois avant d'obtenir les documents nécessaires à la délivrance du permis d'habiter/utiliser.*



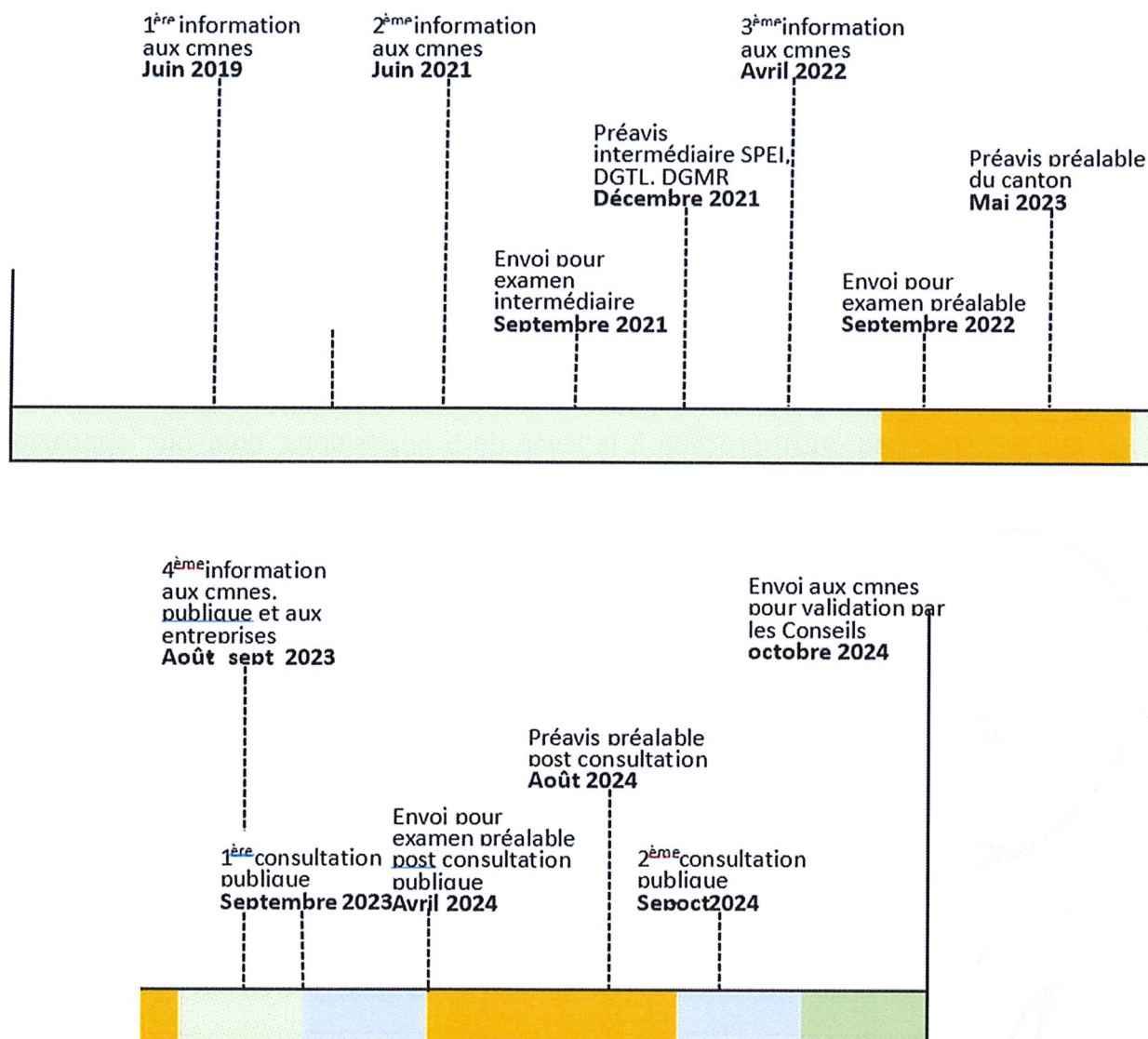
- 12 annonces d'installations de panneaux photovoltaïques

La Municipalité a en outre procédé à la levée de 5 oppositions, dont une opposition collective contenant 127 opposants.

Par ailleurs, des rencontres et de nombreux entretiens téléphoniques avec le STI, la DGTL (direction générale du territoire et du logement), la DGIP (direction générale des immeubles et du patrimoine), la DGMR, la préfecture et notre avocat conseil ont eu lieu afin d'obtenir des conseils ou de statuer dans des dossiers litigieux.

b) SRGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités)

Voici un rappel des étapes dans cette stratégie :



La SRGZA a été mise en consultation publique du 01 septembre au 30 septembre 2023. 30 observations ont été déposées dans le délai imparti et font l'objet d'un rapport de consultation joint au présent préavis.

Suite à une première consultation publique du 01 septembre au 30 septembre 2023 et aux observations qui ont été déposées quelques modifications formelles ont été apportées à la SRGZA. Un second examen préalable post consultation publique, a été soumis aux services de l'Etat le 23 avril 2024.

Ces modifications de la SRGZA post consultation publique ont ensuite été remises en consultation publique du 13 septembre au 12 octobre 2024. Aucune observation n'a été déposées dans le délai imparti.

La SRGZA est maintenant soumise à l'adoption par les communes (Municipalités et Conseils)

Une fois la SRGZA adoptée par tous les Conseils, le dossier complet sera transmis par l'ARGdV au Canton. Pour terminer, sur la base des préavis des Services cantonaux, le Conseil d'Etat se prononcera sur l'approbation du dossier.

c) Routes communales et chemins

Les travaux de réaménagement de la RC401, objets du préavis 2023-06, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2023, suivent leur cours.

Ce chantier engendre un grand nombre d'heures de suivi pour le municipal en charge du dicastère des routes. En effet, un rendez-vous de chantier hebdomadaire est nécessaire ainsi qu'un passage sur place quasi quotidien.

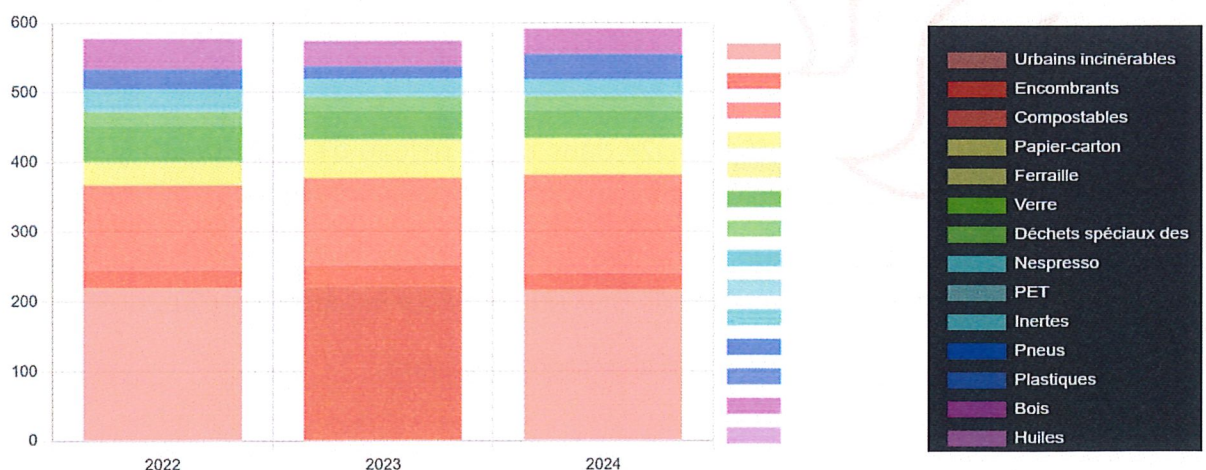
L'axe central est terminé. Le giratoire au carrefour de la route de Pailly et l'îlot central devant le bâtiment communal semblent remplir leur fonction de modérateurs de trafic.

Une procédure d'enquête pour passer la zone centrale ainsi que la route de Nonfoux et le cœur du village à 30km/h a été publiée dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Aucune opposition ne nous est parvenue. Ne reste dès lors plus qu'à installer la signalisation adéquate pour l'officialiser.

Les travaux se poursuivent.

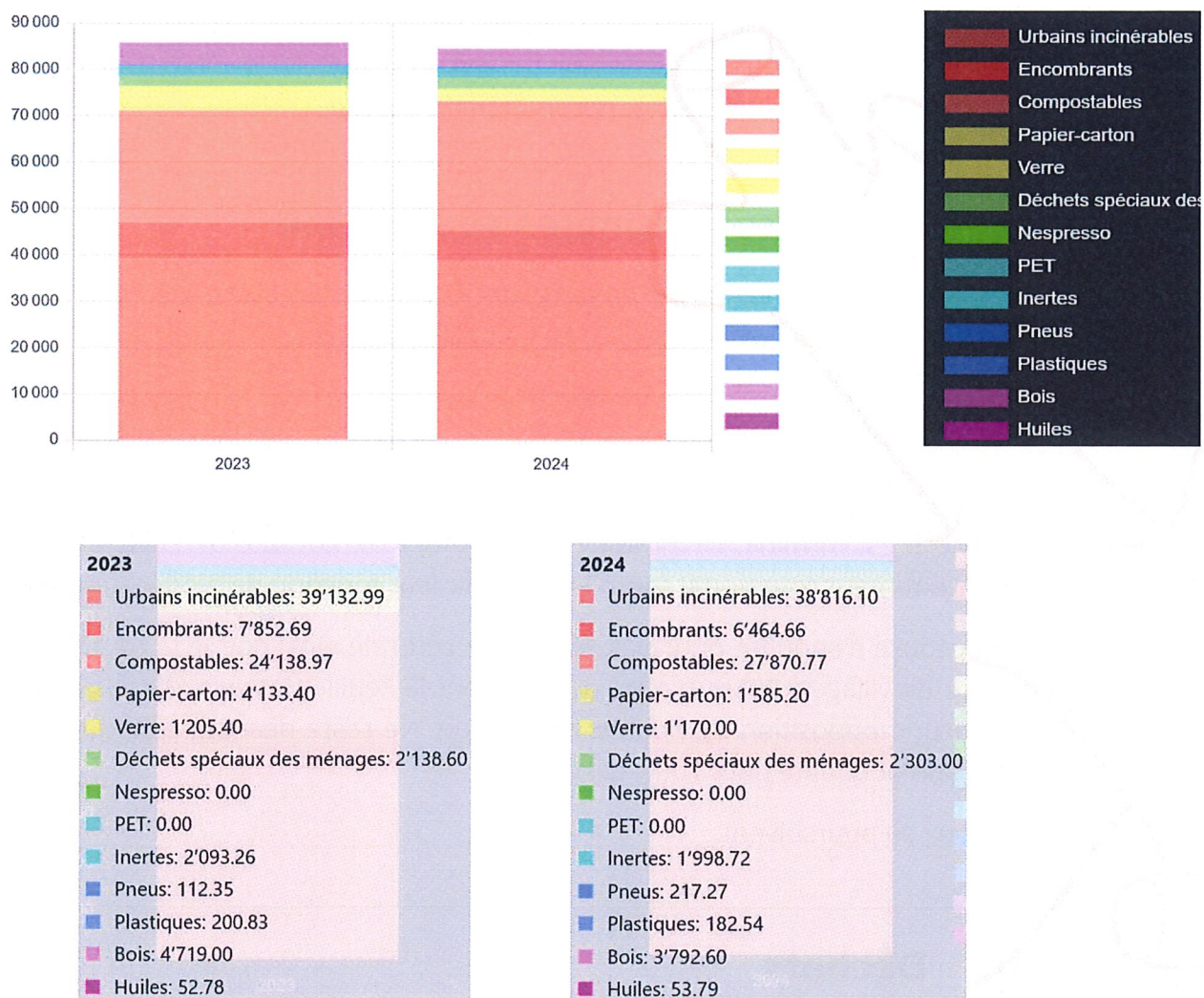
d) Déchets

En 2024, nous pouvons constater que la quantité des déchets récoltés a légèrement augmenté par rapport à 2023, conformément au tableau ci-dessous.



Le graphique ci-dessous montre le coût des déchets collectés en CHF dans notre commune de 2023 et 2024.

On peut constater que les coûts ont fortement diminué au niveau du papier/carton en 2024. Nous avons payé en moyenne 29.74 Frs /t contre 74.- Frs/ t en 2023.



e) Eaux

Une analyse effectuée le 15.07.2024 dans notre réseau d'eau à Epautheyres par l'Office de la consommation a révélé que sa qualité était non conforme aux normes en vigueur.

Le fontainier de la Menthue, M. Jaquier, a été immédiatement contacté. Il a procédé au traitement du réservoir des Grands Bois qui alimente le hameaux d'Epautheyres.

Le traitement a été effectué selon le protocole suivant :

- chlorer le/les réservoirs correspondant à l'eau de javel **2.5 %** à raison de **1 l par 100 m³** d'eau (ou équivalent). Protocole indiquant que la population n'a pas besoin d'être informée.

Selon L'OFCO, c'est à partir d'un dépassement de 3 UFC/100 ml pour les Enterococcus que l'eau n'est plus consommable et doit être cuite.

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 24-11938

Heure : 10h00
 Secteur : 4143 - Epautheyres
 Lieu de prélèvement : 01 - Ecole - WC - Robinet du lavabo, 1417 Epautheyres
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution
 Température de l'eau : 18.1 °C
 Conductivité (µS/cm) : 669

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	6 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	1 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Non conforme

Résultat d'analyse après traitement :

RAPPORT D'ANALYSE

P24-3847 Réseau Intercommunal de la Menthue

Echantillon: P24-3847.002 - Epautheyres

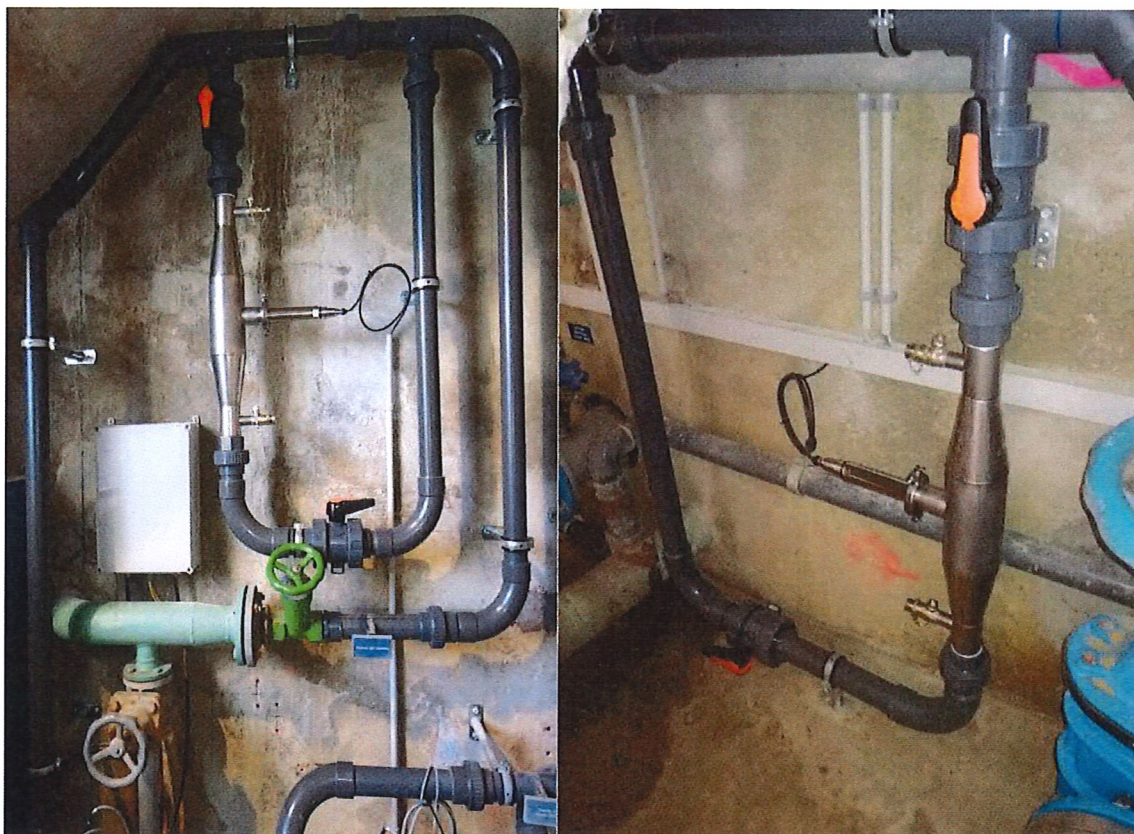
Date de prélèvement : 22.07.24

Date arrivée : 22.07.24

Paramètre	Unité	Résultat	Limite OPBD
Microbiologie			
Germes aérobies mésophiles 72h	CFU/mL	3	300
Enterocoques	CFU/100 mL	0	0
Escherichia coli	CFU/100 mL	0	0

Travaux : Selon les exigences de l'OFCO (Office fédérale de la consommation), nous avons dû installer des turbidimètres sur les deux sources (photos des turbidimétries).

Deux anciennes bornes hydrantes ont été remplacées en 2024.



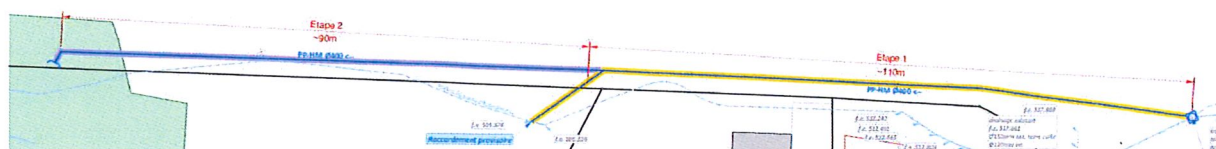
Chiffres : nos sources ont produit 47'252 m³ d'eau, soit 11'891 m³ de plus qu'en 2023. Cela est dû à l'année qui a été extrêmement pluvieuse. Nous avons acheté 38'713 m³ d'eau au Réseau de la Menthue, soit 5'789 m³ de moins qu'en 2023.

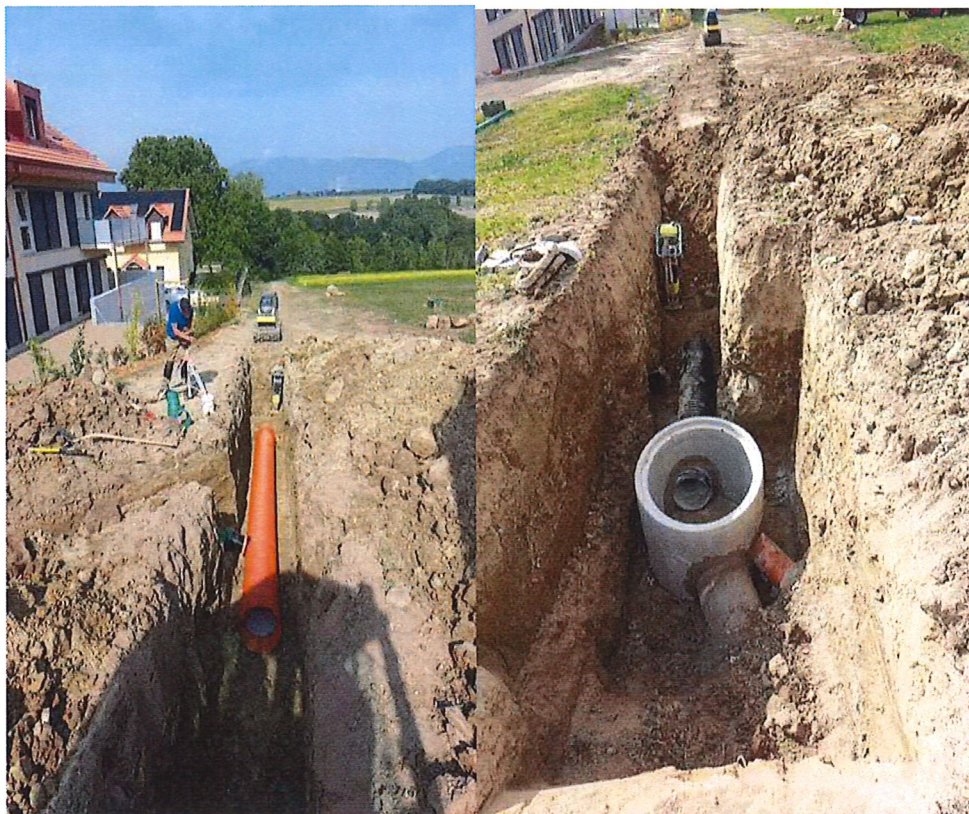
f) Epuration

Les résultats des analyses 2024 montrent que la STEP respecte les exigences de la DGE, sans aucun dépassement sur les 12 prélèvements.

Travaux : changement de la pompe de relevage des eaux usée de la Robellaz, qui étaient usées.

Epautheyres : un collecteur d'eau claire a été déplacé et remplacé par un nouveau collecteur, étant donné que ce dernier passait sur la parcelle d'une nouvelle construction et que nous avons constaté qu'il était cassé.





Par ailleurs, nous avons également changé le supprimeur du dessableur à la STEP, à Essertines.

Chiffres : la STEP d'Essertines a traité 50'632 m³ d'eaux usées soit 139 m³ par jour. Cela correspond à une production de 661 m³ de boues.

5. Instruction publique et cultes

a) Cultes et cimetières

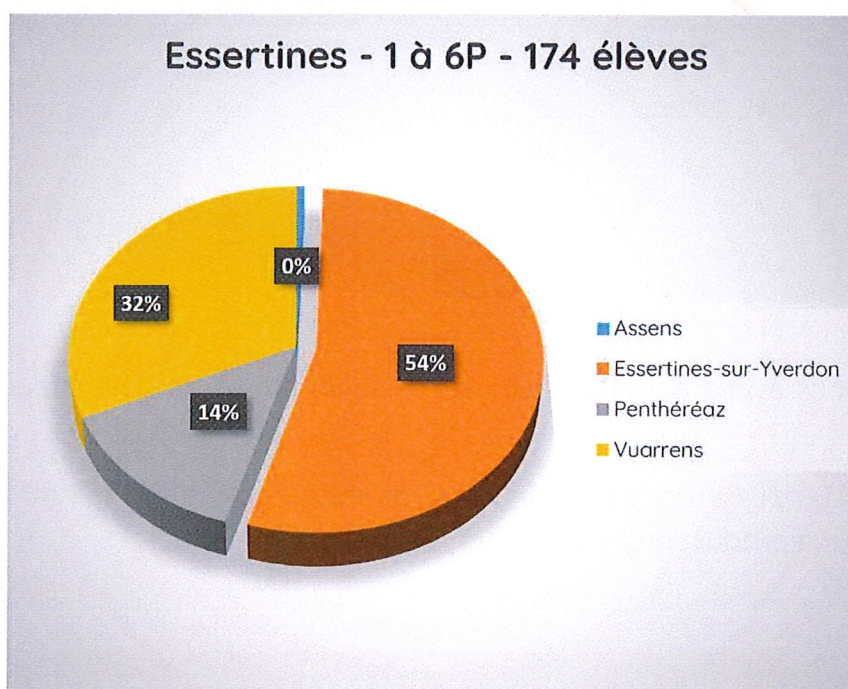
Convention intercommunale pour les musiciens de la paroisse du Sauteruz

Pour rappel, notre Municipalité a établi, négocié, soumis à l'autorité cantonale, puis mis en vigueur une convention avec les communes de Bercher, Fey, Oppens, Orzens, Pailly, Rueyres, Vuarrens, Essertines, ainsi qu'avec la Paroisse réformée du Sauteruz. Les organistes et musiciens sont ainsi rémunérés de manière équitable, dans le respect des conventions et des lois.

Essertines étant commune boursière, Mme Florence Baudraz a établi pour la première fois en février 2023 le décompte 2022 pour les 8 communes de la paroisse. Les musiciens, les autorités paroissiales et les communes ont apprécié la prise en charge professionnelle de notre boursière.

b) ASIRE

Tableau de l'enclassement du collège d'Essertines-sur-Yverdon, selon la provenance des élèves.



La commune d'Essertines-sur-Yverdon fait partie de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Le préavis concernant le rapport de gestion 2024 de ladite association peut être disponible sur leur site internet ou est à disposition à l'administration communale. Il a été adopté le 29 avril 2025.

6. Police

a) Contrôle des habitants

Durant l'année 2024, nous avons enregistré les mouvements suivants :

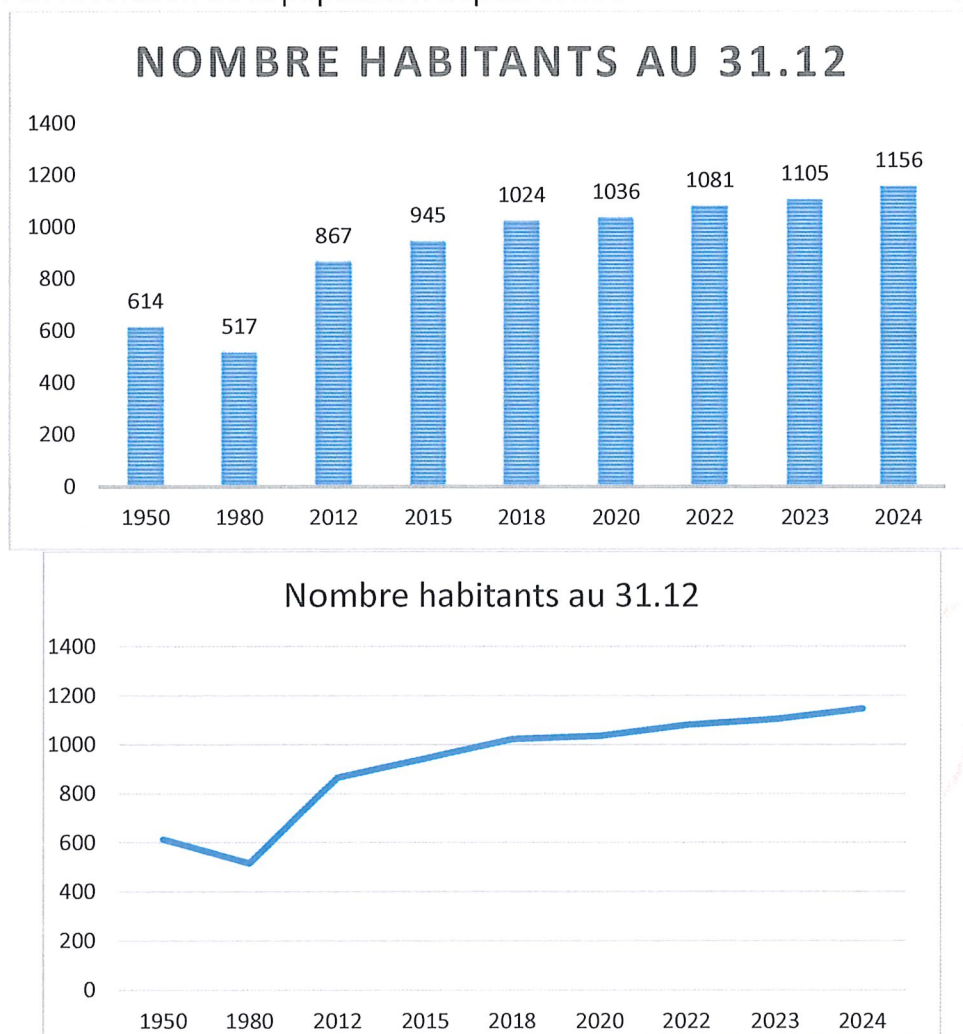
- 107 départs
- 139 arrivées
- 15 naissances
- 6 décès

Au 31 décembre 2024, la population se montait à 1156 habitants, dont :

- 969 personnes de nationalité suisse
- 187 de nationalité étrangère
- 13 jeunes ayant atteint leur majorité
- 4 personnes ayant plus de 90 ans

Au 31 décembre 2024, le Doyen de notre village est âgé de 97 ans.

Tableaux de l'évolution de la population depuis 1950 :



b) Cimetières

Un jardin du souvenir a été réalisé au sein du cimetière d'Essertines. Cet espace collectif public est réservé à la dispersion des cendres des proches défunts. Il permet à quiconque, de déposer anonymement des cendres, sans urne ni autre contenant.



Il a également été procédé au remplacement de la haie de lauriers par une haie de charmes.

c) Police

Naturalisation

En qualité d'autorité de proximité, l'administration communale, deux conseillers communaux et la municipalité procèdent au processus sur le plan communal, à savoir conduisent un test de connaissances générales, un rapport d'enquête et une audition. Cette dernière vise à connaître le niveau d'intégration des requérants. Ces informations confidentielles sont ensuite transmises au Service cantonal de la Population.

En 2024, 1 personne (individuelle) et 3 familles ont demandé la nationalité suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de la commune. Les auditions et les tests ont tous été positifs.

Une procédure de naturalisation s'est conclue par un refus d'octroi de bourgeoisie.

Activités de police

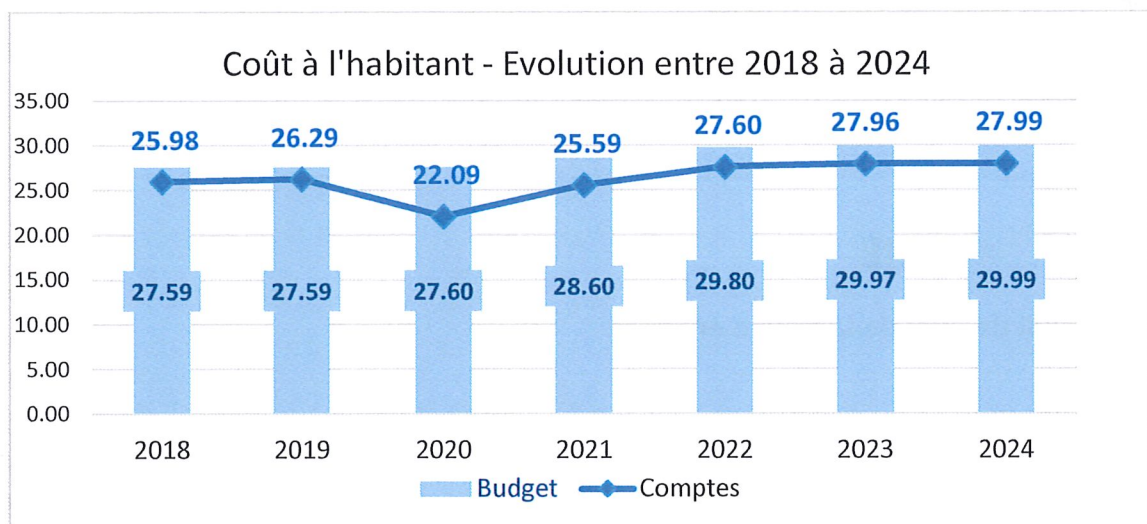
Il est à relever entre autres les événements suivants :

- Traitement des demandes de naturalisations.
- Rencontre avec le chef du poste de gendarmerie d'Echallens, son adjoint et le modérateur régional, pour examiner les différents types d'interventions sur le territoire communal.
- Contact avec le poste de gendarmerie mobile.
- Divers contrôles radar ont été effectués par la gendarmerie.

d) SDIS

Le Comité de Direction s'est réuni à 6 reprises en présence du Commandant. Cela permet tant à l'Etat-Major qu'aux politiques de pouvoir se transmettre des informations dans la plus grande transparence et de travailler conjointement sur les sujets principaux.

Le coût par habitant en 2024 se monte à **Fr. 27,99** (budget 2024 = Fr. 29,99), soit Fr. 2,00 de moins que le budget et une augmentation de 3 centimes par rapport à l'exercice précédent, ceci en tenant compte de l'attribution au fonds de réserve.



Vous trouverez plus d'info sur le SDIS dans le rapport d'activités 2024.

➔ SCANNEZ-MOI



e) PCI

Mise en place du programme climat cantonal qui a impliqué une journée de formation en gestion de crise à laquelle Sylvain Jacot et la greffière municipale ont participé, ainsi que la préparation d'un dossier. Une plateforme d'échange de documents « Soutien aux communes » a également été mise en place.

7. Sécurité sociale

a) AGENDA 21

La Municipalité a poursuivi son soutien aux actions d'Agenda 21, notamment par le biais de prêts de salles et de matériel :

- Forums trimestriels
- Brunch solidaire
- Conférence annuelle
- Repas mensuels conviviaux pour les seniors
- Coup de balai
- Fête villageoise
- Benne pour objets 2^{ème} main (à la déchetterie)

b) EFAJE

Accueil de jour de la petite enfance

La Commune d'Essertines-sur-Yverdon fait partie du Réseau d'accueil de jour de l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs), depuis la création du réseau le 12 décembre 2007. En tout, ce sont 31 communes qui font partie de l'EFAJE pour une population de 46'298 habitants (46'302 en 2023).

La population d'Essertines bénéficie des prestations des garderies, UAPE et accueillantes en milieu familial de l'EFAJE. Depuis août 2021, une UAPE a ouvert sur le territoire communal.

L'élaboration des contrats, le suivi administratif de la facturation jusqu'à la résiliation du contrat sont assurés par l'EFAJE.

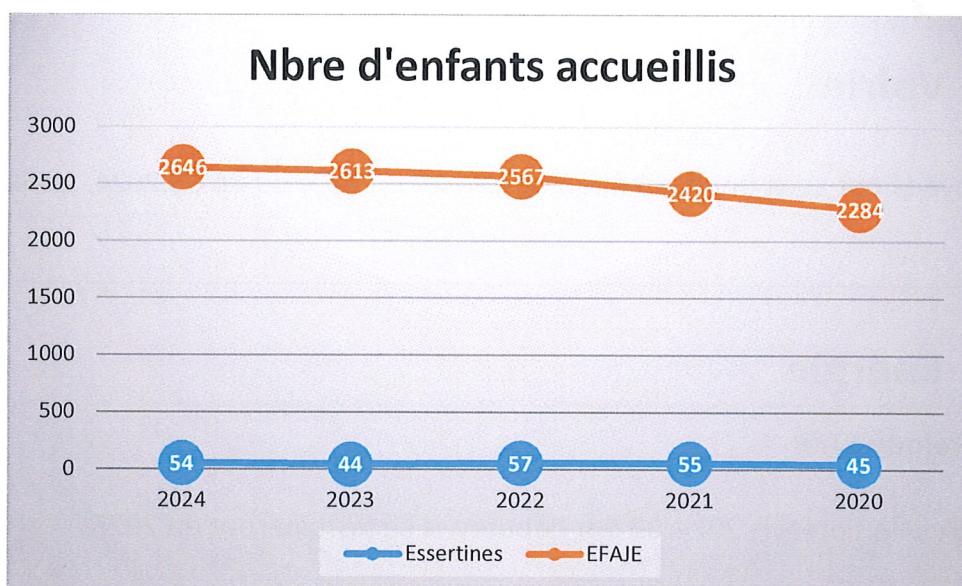
Concernant la facturation :

- la part des parents s'élève à 50%,
- les communes paient CHF 8,50 par habitant. Elles paient en plus CHF 4,34 par heure pour l'accueil familial de jour (CHF 4,95 en 2023), CHF 5,04 par heure pour l'accueil préscolaire (CHF 4,78 en 2023) et CHF 5,59 par heure pour l'accueil parascolaire (CHF 5,56 en 2023).
- la FAJE et l'OFAS octroient aussi des subventions et participent au coût de l'heure.

Concernant les enfants d'Essertines :

- 54 enfants sont accueillis par une structure de l'EFAJE

Le nombre d'heures effective pour les accueillantes en milieu familial se monte à 8'321 (9'088 en 2023), 10'536 pour le préscolaire (9'661 en 2023) et 14'573 pour le parascolaire (14'096 en 2023).



En 2024, une réflexion sur la politique salariale pour les fonctions éducatives dans les secteurs préscolaires et parascolaires a été réalisée. Cette réflexion, initiée en réponse à des tensions persistantes sur le marché du travail, s'inscrit dans un contexte de pénurie marquée de personnes qualifiées, accentué par une forte croissance du nombre de places dans le canton de Vaud.

La validation de cette valorisation du personnel a été acceptée lors de l'assemblée de 24 septembre. Elle sera prise en compte dans le budget 2025.

Ces chiffres sont sous réserve du bouclage qui est en cours au sein de l'association.

Le rapport de gestion de l'EFAJE a été validé lors de l'assemblée du 7 mai 2025. Il est disponible pour consultation auprès du greffe municipal.

Les adolescents de 12 à 17 ans de de notre commune peuvent aussi bénéficier du « Midnight », organisés du côté d'Echallens et de Bercher. Les adolescents peuvent se réunir les samedis soir entre 19h et 22h sous la surveillance de coaches qui préparent un programme riche et varié.

c) Affaires sociales

Les nouveaux statuts de l'ARASPE ont été adoptés par toutes les communes membres.

8. Services industriels

a) Voirie

Les employées ont suivi une formation de cariste en date du 26.03.2024, qu'ils ont tous réussi.

b) Energie

Photovoltaïque STEP

Les travaux selon préavis 2024/03 ont débutés et se termineront en 2025.

Complexe communal/ RCP50146

Selon les données transmises par la SEIC, la production solaire de 2024 a atteint **174'340** kWh. 66% a été refoulé et le solde de 34% représente la part d'autoconsommation.



Autres installations photovoltaïques communales

Toiture de la salle de la Balance/ RCP50074

Selon la SEIC, 6'576 kWh ont été refoulés en 2024. Ce système est géré par un RCP de 3 membres qui regroupe le restaurant, le congélateur communal et la salle de la Balance. La production a été moins importante notamment suite à une panne d'onduleur qui a dû être remplacé.

Buvette terrain de sports

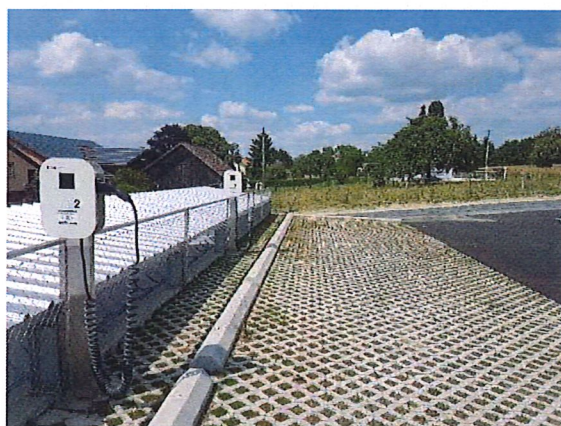
La production annuelle s'élève à 18'137 kWh/an, ce qui représente un produit de Frs 6'982.88.- (légère baisse de production en comparaison avec l'année 2023).

Grande salle communale

Les panneaux photovoltaïques installés sur la Grande salle sont la propriété de Romande Energie SA et seront exploités par cette dernière jusqu'en 2032. Conformément à une convention signée en 2008, la commune met le toit gratuitement à disposition jusqu'à cette échéance. L'énergie produite est injectée dans le réseau de Romande Energie. Ce système est totalement indépendant du système d'autoconsommation du complexe communal.

Bornes de recharge pour voitures électriques

Le prix de vente du kWh a été fixé par la municipalité à 55 ct. L'opérateur prélève 10% du chiffre d'affaires pour son travail. Le 90% de la recette revient à la commune, laquelle fournit l'électricité. En journée, elle provient en priorité du toit photovoltaïque du complexe communal en autoconsommation. Cette installation représente non seulement une contribution écologique, mais elle est aussi rentable. Le produit net des ventes d'électricité pour la période 2024 s'est monté à CHF 2'276.52 amputé de CHF 1'589.20 d'achat d'électricité sur le réseau, soit un excédent d'exploitation de CHF 687.32.



c) Environnement

PECC (Plan énergie et climat communal)

Ce plan, vivement encouragé par le Conseil d'Etat, est destiné aux petites communes ne disposant pas d'un service technique, et des compétences qui en découlent. Il a pour but de soutenir la stratégie 2050 au niveau communal en mettant sur pied au niveau local des mesures visant notamment à réduire la consommation d'énergie, à promouvoir des énergies renouvelables, à réduire les déchets et à protéger la biodiversité.

Concrètement, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Atelier du 02.11.2023 avec les organes de la commune : CC, A21, agriculteurs, artisans, commerçants, sociétés, participants au sondage ayant souhaité participer à l'atelier. 34 personnes ont participé
- Feedback atelier et sondage donné aux participants de l'atelier le 13.12.2023 : 138 propositions d'actions ont été déposées par la population (par le biais du sondage) et lors de l'atelier du 02.11.2023. 59 ont été retenues pour analyse approfondie.
- Dépôt des fiches d'action auprès du bureau de la durabilité.
- Choix des mesures à mettre en place.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon

- vu le préavis n° 03/2025
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour
- où le rapport de la commission de gestion et finances

d é c i d e

- d'accepter le rapport de gestion 2024 tel que présenté
- d'en donner décharge à la Municipalité

Pour la Municipalité

Le Syndic



Alexandre Gygax



La Secrétaire



Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025

Municipal responsable : Alexandre Gygax